



Conditions générales de vente

Steinfels Swiss - Secteur professionnel

Valables à compter du: 01.02.2021

1. Principes

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande, livraison ou prestation de service de Steinfels Swiss, Division de Coop Société Coopérative (ci-après dénommée Steinfels Swiss) sise à Bâle.
- 1.2. Elles s'appliquent aux commandes du secteur professionnel (commandes à usage professionnel), sauf accord contraire entre les parties.
- 1.3. En passant commande, le client accepte les présentes conditions générales de vente.
- 1.4. Pour être valable, toute disposition contraire requiert l'accord exprès et écrit de Steinfels Swiss. Des conditions particulières ne sont possibles que sur autorisation écrite de la direction de Steinfels Swiss.
- 1.5. Toute autre condition de vente du client est nulle.

2. Offres - Conclusion du contrat

- 2.1. Les offres de Steinfels Swiss ne comportant pas de délai d'acceptation ne sauraient engager les parties.
- 2.2. Les commandes doivent être adressées en ligne, par téléphone, par écrit ou par fax au service commandes de Steinfels Swiss à Winterthur.
- 2.3. Toute commande passée dans le respect des présentes conditions générales de vente est réputée acceptée par Steinfels Swiss dès lors qu'aucune information contraire n'est envoyée par écrit au client dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la commande.
- 2.4. Les commandes acceptées par Steinfels Swiss sont considérées comme fermes et ne peuvent plus être annulées.

3. Prix

- 3.1. Les prix figurant sur la facture correspondent aux prix en vigueur au moment de la commande.
- 3.2. Les prix s'entendent nets hors TVA, hors taxe sur les COV, franco domicile (station aval de téléphérique, accès par camion et service Colis garantis), sauf accord différent convenu par écrit.

4. Conditions de paiement

- 4.1. Le paiement doit être effectué net dans un délai de 30 jours date de facture, sans déduction d'escompte, frais, impôts, taxes, droits, droits de douane ou autres.
- 4.2. Les retards de paiement donnent lieu à des intérêts moratoires de 6% par an.
- 4.3. Si le client se trouve en retard de paiement pour une livraison, Steinfels Swiss est habilitée à retenir les livraisons suivantes jusqu'au règlement complet des factures dues.
- 4.4. En cas de retard de paiement persistant, Steinfels Swiss se réserve le droit de ne plus livrer que sur paiement anticipé ou d'arrêter toute livraison au client.
- 4.5. Les marchandises restent la propriété de Steinfels Swiss jusqu'à leur paiement intégral. Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection du droit de propriété de Steinfels Swiss.

5. Livraison: conditions, délais et engagements

- 5.1. La livraison est effectuée franco domicile (station inférieure de téléphérique, accès en camion et service Colis garantis). La part des éventuels frais de transport est facturée au forfait ou au réel.
- 5.2. Les livraisons sont organisées selon un plan de tournées certains jours de la semaine. Pour une livraison express ou dans un créneau horaire précis, des frais de port et de dossiers supplémentaires sont facturés au forfait ou au réel.
- 5.3. Dans le secteur professionnel, le délai de livraison maximum est d'une semaine à compter de la réception de la commande. Dans les cas exceptionnels (événements imprévus tels que pannes d'exploitation, grèves, blocage des fournisseurs ou des sous-traitants, pénurie de matières premières ou événements similaires), Steinfels Swiss informe immédiatement le client. Ce dernier peut annuler ou modifier la commande, ou convenir d'une nouvelle date de livraison.
- 5.4. Une tolérance de livraison en plus ou en moins de la quantité commandée et

confirmée demeure expressément réservée.

- 5.5. Un retard de livraison ne donne pas le droit au client de réclamer des dommages-intérêts ou une indemnisation des dommages consécutifs, ni de se retirer du contrat.
- 5.6. Les retours de marchandises pouvant encore être vendues doivent avoir lieu dans un délai d'un mois et dans les emballages d'origine fermés. Les frais de transport ou autres frais éventuels sont à la charge du client. L'éventuelle taxe de recyclage est due par l'expéditeur du retour.

6. Stations de dosage

- 6.1. Steinfels Swiss met à la disposition de certains clients des stations de dosage pour les produits de nettoyage de vaisselle, d'objets ou de textiles. Selon les installations, des frais d'utilisation et/ou des frais liés aux progiciels nécessaires à leur exploitation peuvent être dus. L'installation d'une station de dosage fait l'objet d'un contrat de location et de service à durée déterminée. Le client s'engage à utiliser exclusivement des produits Steinfels Swiss pendant toute la durée du contrat de location. Steinfels Swiss s'engage à garantir le bon fonctionnement de la station de dosage en effectuant les travaux d'entretien, de maintenance et les réparations nécessaires.
- 6.2. A son échéance, le contrat de location et de service est reconduit tacitement pour une durée de deux ans. Si le client ou Steinfels Swiss ne souhaitent pas le reconduire, ils doivent le résilier par écrit et dans un délai de 3 mois avant sa date d'échéance. Si le client renonce à la prolongation du contrat, il est tenu, dans un délai de 60 jours à compter de la date d'échéance, de démonter, nettoyer et renvoyer la station de dosage en état de marche à Steinfels Swiss. A défaut, Steinfels Swiss est en droit de facturer un loyer mensuel équivalent à 10% de sa valeur et de la faire partiellement ou entièrement démonter aux frais du client.



6.3 La station de dosage reste la propriété de Steinfels Swiss pendant et au-delà de la durée du contrat de location et de service. Le client est responsable des dommages causés intentionnellement ou par négligence à la station de dosage. Il s'engage à inclure la station de dosage et ses accessoires en tant que bien appartenant à un tiers dans son assurance de biens professionnels.

6.4. Le transfert de la station de dosage à des tiers (sous forme de location ou contre paiement) est interdit. En cas de transfert de propriété de l'entreprise ou de changement d'appareils de nettoyage, le client doit informer Steinfels Swiss pour qu'un nouveau contrat de location et de service soit établi. En cas de fermeture de l'entreprise, de manquement au contrat ou à la demande du client, la station de dosage et ses accessoires sont démontés. Les frais sont à la charge du client.

6.5. Steinfels Swiss met à la disposition de ses clients des licences pour des solutions logicielles de tiers pour la gestion de l'hygiène, la surveillance de la température et le pilotage et la surveillance des systèmes d'hygiène. En principe, les accords de licence des prestataires tiers s'appliquent. Les licences pour les solutions logicielles sont facturées à l'avance pour chaque année civile (au prorata). Pour la résiliation de licences, un délai de 3 mois s'applique pour la fin d'une année civile.

7. Transfert des profits et des risques

7.1. Les profits et les risques sont transférés au client au moment du départ de la marchandise de l'usine. Ceci s'applique également en cas de livraison par Steinfels Swiss.

7.2. Si l'envoi est retardé à la demande du client ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de Steinfels Swiss, les risques sont transférés au

client à la date prévue initialement pour la livraison au départ de l'usine. A partir de cette date, les commandes sont stockées et assurées aux frais et aux risques du client.

8. Garantie - Responsabilité

8.1. Si la marchandise ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat, Steinfels Swiss peut choisir de remplacer la marchandise défectueuse, de livrer les quantités manquantes, ou de rembourser ou réduire le prix de vente. La garantie et la responsabilité de Steinfels Swiss ne vont pas au-delà; sont notamment exclus les dommages ou le manque à gagner découlant du défaut de la marchandise.

8.2. Sont exclus de la garantie les défauts dont Steinfels Swiss n'est pas responsable tels que: utilisation inappropriée des produits d'entretien, stockage, manipulation ou emballage inappropriés de la marchandise, transport inapproprié par le client ou par des tiers, intempéries et cas de force majeure. En outre, les droits à la garantie s'éteignent dès que le client ou des tiers apportent des modifications à la marchandise livrée, à moins que le client puisse prouver que le défaut n'est pas dû aux modifications apportées.

8.3. La garantie est de 12 mois à compter de la date d'achat, sauf accord contraire.

9. Droits de propriété intellectuelle

9.1. Tous les matériaux, formulations, formes, échantillons, imprimés de toutes sortes, etc. remis aux clients sont la propriété intellectuelle de Steinfels Swiss. Sans autorisation écrite de Steinfels Swiss, ces éléments ne peuvent être ni reproduits, ni transmis à des tiers pour visualisation ou analyse.

10. Protection des données

10.1. Les données personnelles du client telles que nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, interlocuteur sont enregistrées et traitées par Steinfels Swiss dans le respect du droit suisse sur la protection des données.

10.2. Steinfels Swiss utilise les données personnelles du client aux fins suivantes: exécution du contrat, relation client, opérations de marketing et d'information régulière de ses clients sur les nouvelles offres et les nouveaux produits, réalisation d'études de marché. Steinfels Swiss peut, dans le cadre des activités citées ci-dessus, transmettre les données personnelles du client à des tiers opérant pour le compte de Steinfels Swiss.

10.3. Steinfels Swiss prend toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité des données personnelles.

10.4. Steinfels Swiss renvoie par ailleurs à sa déclaration de protection des données en vigueur.

11. Transfert des droits

11.1. Aucune des parties ne peut, sans le consentement préalable écrit de l'autre, transférer à des tiers des droits et obligations découlant des présentes.

12. Droit applicable et for

12.1. Les présentes conditions générales de vente ainsi que le contrat de livraison qui en découle sont soumises au seul droit suisse, à l'exclusion de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP; RS 291). L'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) est expressément exclue.

12.2. Le for exclusif est Winterthur. Steinfels Swiss peut aussi déposer plainte contre un client au for du siège de ce dernier.